



**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION**

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ**

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'OUTRE-MER**

**SECRETARIAT D'ÉTAT
À LA SANTÉ**

**PREFECTURE DE LA
RÉGION GUADELOUPE**

**PREFECTURE DE LA
RÉGION MARTINIQUE**

Avec la contribution des établissements publics :



et les Collectivités Locales des Antilles :



Plan d'action contre la pollution par la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique

2011-2013

Direction générale de la santé
Coordination interministérielle du plan chlordécone

Sommaire

Contexte	p. 3
Concertation locale	p. 5
Lutte contre la pollution marine	p. 6
Pilotage du plan	p. 7
1. Approfondir la connaissance sur l'état de l'environnement et développer des techniques de remédiation de la pollution	p. 9
1.1 Mettre en place une surveillance pérenne de la contamination de l'environnement	
1.2 Disposer d'une carte opérationnelle des sols contaminés et milieux aquatiques	
1.3 Développer et accélérer les analyses	
1.4 Poursuivre la recherche sur la contamination des milieux	
1.5 Recherche en vue d'une remédiation de la pollution	
2. Surveiller l'état de santé des populations et améliorer la connaissance des effets sur la santé	p. 11
2.1 Les recommandations	
2.2 Surveiller l'état de santé des populations	
2.2.1 Registre des cancers et malformations	
2.2.2 Exposition de la population antillaise au chlordécone	
2.3 Améliorer la connaissance des effets sur la santé	
2.4 Assurer le suivi médical et épidémiologique des travailleurs	
3. Poursuivre la réduction de l'exposition des populations, assurer la qualité de la production alimentaire locale et soutenir les agriculteurs, pêcheurs et aquaculteurs	p. 13
3.1 Poursuivre la réduction de l'exposition de la population	
3.1.1 Surveiller les denrées alimentaires	
3.1.2 Encadrer l'auto-consommation	
3.2 Assurer la qualité de la production locale	
3.2.1 Soutenir les productions agricoles	
3.2.2 Soutenir les productions de l'aquaculture et de la pêche	
3.3 Développer la traçabilité des produits et la communication avec les consommateurs	
4. Gérer les milieux contaminés et assurer l'information de la population	p. 16
4.1 Gérer les milieux contaminés	
4.2 Consolider une communication de proximité	

CONTEXTE

La chlordécone est une molécule chimique qui a été utilisée pour lutter contre le charançon du bananier. L'introduction de cette molécule date de 1972 et son interdiction définitive de 1993. En Guadeloupe, la contamination des sols par la chlordécone est localisée essentiellement dans le sud de la Basse Terre et concerne environ 6 500 ha qui ont porté des bananiers pendant la période d'utilisation de cette molécule. En Martinique, la pollution est plus diffuse sur le territoire et concerne environ 14 500 ha, les surfaces les plus contaminées étant situées dans le nord est de l'île.

Cette pollution par la chlordécone constitue, par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social important pour les Antilles. Sa découverte dans certaines eaux de consommation de Guadeloupe et de Martinique, a conduit à mobiliser depuis 1999 les services de l'Etat et ses opérateurs, au niveau national et au sein de plans locaux lancés par les préfets des départements antillais. En Guadeloupe, le problème de la qualité de l'eau des communes du sud de la Basse Terre a été traité au début de l'année 2000, et toutes les eaux de distribution publique sont désormais conformes à leur limite de qualité vis-à-vis de ce pesticide. La pollution des sols entraînant un transfert de la contamination vers les eaux douces et les eaux littorales, des mesures de prévention ont été prises depuis 2003, pour éviter la contamination des produits alimentaires cultivés sur des sols contaminés.

Le gouvernement a mis en place un plan d'action, conçu dans la concertation à la fin de l'année 2007, avec tous les partenaires associés pour gérer les conséquences de cette pollution. Ce premier plan comprenait 40 actions visant à :

- connaître l'étendue de la pollution,
- maîtriser les conséquences possibles pour la santé et l'environnement,
- permettre à la population d'être informée et de disposer d'aliments sains,
- venir en aide aux producteurs impactés par la contamination du sol ou des eaux.

Les bilans interministériels de mise en œuvre de ce plan d'action 2008 et 2009 sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la santé ainsi que sur le site du gouvernement, à l'adresse suivante : <http://www.chlordecone-infos.fr>.

Les 33 millions d'euros de crédits d'Etat, des collectivités locales et de l'Union européenne ont été mis en œuvre par de multiples acteurs. Les services de l'Etat travaillent en liaison étroite avec les organismes de recherche, les professionnels de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche pour évaluer les conséquences sur leur activité, et maîtriser les risques de contamination de leurs productions.

Les principales réalisations du plan 2008-2010

Les principaux acquis du premier plan d'action concernent :

1) La réduction de l'exposition :

Les valeurs limites en chlordécone dans les aliments ont été réduites à 10 et 20 µg/kg de poids frais en juillet 2008. Cette baisse des valeurs limites intervenant dans un cadre européen traduit une volonté forte de réduction de l'exposition.

Préventivement, et avec l'appui des chambres d'agriculture, les légumes sensibles à la contamination par la chlordécone ne sont cultivés désormais que sur des sols sains ou dont le niveau de contamination est compatible avec leur culture.

Pour les personnes qui consomment les produits de leur jardin et habitent dans les zones d'utilisation de la chlordécone, des équipes d'enquêteurs recrutés dans le cadre du programme Jardins Familiaux (Jafa) proposent des analyses de sol et des solutions pour réduire si nécessaire l'exposition à la chlordécone.

Les contrôles renforcés mis en œuvre ont permis de constater la bonne qualité des eaux de distribution publique et des aliments mis sur le marché, et d'identifier les productions susceptibles de présenter des risques de contamination supérieure aux LMR. Ainsi, certains élevages aquacoles en eau douce ont dû cesser de commercialiser leur production, et des mesures de réglementation de la pêche côtière ont été prononcées dans les zones les plus contaminées. Des élevages bovins installés sur d'anciennes terres bananières ont été placés sous surveillance.

La pêche et la consommation des poissons et crustacés ont été interdites dans les zones contaminées.

2) Le renforcement des connaissances sur les transferts et la contamination des milieux :

Des référentiels de cultures possibles en fonction du niveau de contamination des sols ont été établis et sont à disposition des producteurs ; la contamination du milieu aquatique, commence à être mieux cernée dans l'espace, et l'exploitation de ces données a donné lieu à la prise de mesures réglementaires de prévention des fortes expositions. Le processus et la dynamique de la pollution des eaux dans un bassin versant comportant des sols pollués sont mieux connus, le rôle de la matière organique notamment paraît primordial dans le devenir de la chlordécone épanchée sur les sols.

Un système d'information géographique, premier pas vers une gestion spatialisée du risque, a été construit pour rassembler les résultats d'analyse des sols géoréférencés.

3) Les laboratoires :

Trois laboratoires antillais ont été mieux équipés pour effectuer des recherches de chlordécone :

- dans les eaux et les sols : laboratoires de l'Institut Pasteur de Guadeloupe et du Conseil général de Martinique ;

- dans les végétaux : laboratoire du Service commun des laboratoires Fraudes-douanes de Jarry.

La mise au point de techniques alternatives pour une analyse plus rapide de la chlordécone, notamment dans les sols, se poursuit à l'IRD et au CIRAD.

4) La recherche de solutions de remédiation :

Un séminaire international tenu en mai 2010 a dressé un ensemble de propositions pour orienter la recherche à court, moyen et long terme en vue de trouver des solutions permettant de remédier à la pollution des sols, et aménager des bassins-versants pour tester des procédés de dépollution.

5) La santé – amélioration du dispositif de surveillance, comité scientifique et poursuite des études :

Un registre du cancer de Guadeloupe a été créé, et le registre du cancer de Martinique renforcé. Un registre interrégional des malformations congénitales a été créé. Un centre de toxicovigilance est en cours d'installation.

Les études épidémiologiques cohorte mère-enfant (Timoun) et cas-témoin (Karuprostate) se sont poursuivies, et les premiers résultats de l'étude Karuprostate ont été publiés, suggérant l'existence d'un lien entre exposition à la chlordécone et augmentation du risque de cancer de la prostate.

6) Un comité scientifique international a rendu en octobre 2009 un rapport comportant un ensemble de recommandations pour la recherche épidémiologique, la surveillance de l'état de santé de la population, ainsi que la mise en œuvre de la politique de prévention des fortes expositions.

CONCERTATION LOCALE

Dans le but de préparer le second plan d'action chlordécone pour la période 2011 à 2013 et de faire émerger des propositions, une concertation locale, associant l'ensemble des acteurs locaux et la société civile, a été organisée en 2010 sous l'égide des préfets de Guadeloupe et de Martinique. Le coordinateur interministériel s'est déplacé les 16 et 17 décembre 2010 aux Antilles afin de rencontrer notamment, outre les représentants de l'Etat, les élus, le Groupe régional d'études des pollutions par les produits phytosanitaires (GREPP) en Guadeloupe et son équivalent en Martinique, le CROS-GREPHY (Comité Régional d'Observation et de Suivi - Groupe régional phytosanitaire), ainsi que des chercheurs au CHU de Pointe à Pitre et des professionnels de santé en Martinique, s'agissant du volet santé du plan. Ce déplacement a permis de poursuivre la concertation autour des 4 axes proposés pour le nouveau plan, issus de la première phase de concertation.

Les forums, initialement organisés en Guadeloupe le 30 septembre et en Martinique le 4 octobre 2010, avaient pour objectifs de dresser le bilan de réalisation du premier plan chlordécone et de participer à la construction du futur plan en fixant des priorités locales. Ils ont rassemblé dans chaque île une centaine de participants.

Quatre ateliers avaient été constitués, portant sur les productions locales, la santé, la recherche et la gestion des risques pour l'environnement. Chaque atelier comprenait des représentants des collectivités, des professionnels, des associations, des administrations, du monde de la recherche. Le groupe des citoyens était animé indépendamment par une sociologue consultante. En Martinique, compte tenu du nombre important de participants, un atelier supplémentaire a été créé, sur le thème de la restauration de la confiance.

Les points forts et faibles du Plan chlordécone actuel ont été relevés afin d'en tenir compte pour l'élaboration du second plan. Diverses priorités souhaitées pour le second plan ont été émises, dans la continuité des actions du premier plan. Ainsi, la mise en place d'une surveillance pérenne de la contamination de l'environnement apparait primordiale, comme celle d'indicateurs d'évaluation de l'efficacité des mesures. En outre, la question de la création d'un comité d'orientation scientifique de la recherche a été soulevée, de même que la nécessité de renforcer les recherches sur la remédiation à la pollution ainsi que la recherche en milieu marin. En santé, la pérennisation des structures mises en place (registres de cancers et malformations) reste indispensable. S'agissant de l'alimentation, la qualité de la production locale est à améliorer, notamment en assurant la traçabilité des denrées alimentaires, y compris pour les produits de la pêche. Les laboratoires d'analyses devront améliorer leurs prestations en termes de capacité, de fiabilité et de délais de réponse. Le dispositif d'accompagnement des agriculteurs, aquaculteurs et des pêcheurs concernés est à adapter pour tenir compte de leurs situations économiques. Enfin, les actions d'information et de communication conduites doivent permettre d'induire auprès de la population des comportements pratiques éclairés afin d'apprendre à vivre durablement avec cette pollution de l'environnement antillais.

Au-delà, les collectivités territoriales (conseils régionaux et les conseils généraux des Antilles) ont exprimé le souhait d'être davantage associées à la conception et au pilotage du plan.

Le deuxième plan d'action pour la période 2011 à 2013 s'inscrit donc dans la continuité du premier plan 2008-2010 et prend en compte les aspirations qui se sont exprimées lors des concertations locales et qui ont également été confirmées lors des réunions des GREPP et du CROS-GREPHY. Ce plan a pour objectifs :

- d'approfondir l'état des connaissances des milieux ;
- de rechercher et d'expérimenter des techniques de remédiation de la pollution ;
- de consolider le dispositif de surveillance de l'état de santé des populations, et d'approfondir la connaissance des effets sur la santé ;
- de poursuivre la réduction de l'exposition des populations, d'assurer la qualité de la production alimentaire locale et de soutenir les professionnels impactés ;
- de gérer les milieux contaminés et d'assurer une bonne information de la population.

De tels objectifs seront quantifiés et des indicateurs définis dans le but de mesurer les performances du nouveau plan ou les progrès réalisés.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE

Dans le cadre de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 concernant la modernisation de l'agriculture et de la pêche, l'article 84 demande d'étudier la mise en place d'un plan de lutte contre la pollution marine engendrée par le chlordécone.

Le volet marin est donc intégré dans deux axes du plan d'action chlordécone 2011-2013 dont le premier vise à approfondir la connaissance de l'état de l'environnement.

Dans cet objectif, la mise en place d'un dispositif de surveillance et l'amélioration des techniques d'analyses permettront de suivre l'évolution de la contamination du milieu marin.

La recherche sera poursuivie afin de renforcer les informations disponibles sur le devenir de la molécule dans le milieu marin, dans les chaînes trophiques et déterminer ses effets sur les écosystèmes marins.

Le troisième axe du plan d'action chlordécone a pour but de réduire l'exposition de la population à la pollution et d'assurer des productions alimentaires saines. Par conséquent, une surveillance spécifique des produits de la mer sera menée et les initiatives de traçabilité seront encouragées.

Les populations seront aussi informées sur les risques liés à l'autoconsommation des produits de la mer.

De plus, les professionnels de l'aquaculture et de la pêche bénéficieront d'un appui technique et financier afin de permettre leur reconversion ou l'adaptation de leurs pratiques pour mettre sur le marché des produits sains. Dans tous les cas, les conséquences socio-économiques de la pollution et des restrictions mises en œuvre feront l'objet d'une attention particulière.

PILOTAGE DU PLAN

Le directeur général de la santé nommé coordinateur interministériel national du plan d'action, conduit sa mise en œuvre et en rend compte aux ministres concernés et au Premier Ministre, auquel il remet chaque année un rapport d'exécution, pouvant si nécessaire proposer des inflexions au plan. Il élabore les outils de suivi des actions nationales et locales et publie régulièrement un état d'avancement. Il préside un comité de pilotage national (CPN), composé des représentants des ministères concernés, et auquel sont associés les établissements publics impliqués.

Le coordinateur national agit, pour l'élaboration de ce nouveau plan, en étroite relation avec les préfets de Guadeloupe et de Martinique, ainsi qu'avec les présidents des conseils régionaux et de conseils généraux de Guadeloupe et de Martinique, associés à la mise en œuvre des actions du plan, et le chargé de mission interrégional. Ce dernier, placé auprès des préfets, veille à la cohérence des actions de communication et des programmes de prévention des risques et recueille les informations utiles à l'évaluation de l'état d'avancement du plan d'action.

Les groupes régionaux GREPP (Groupe régional d'études des pollutions par les produits phytosanitaires) en Guadeloupe et CROS-GREPHY (Comité Régional d'Observation et de Suivi - Groupe régional phytosanitaire) en Martinique, continuent à voir leur rôle renforcé ; élargis à l'ensemble des parties prenantes, ils sont consultés sur les orientations, la mise en œuvre et le suivi du plan. La société civile est régulièrement tenue informée de l'avancée des travaux de recherche, et a accès aux résultats des études et des contrôles réalisés sur les différents milieux. Les solutions de gestion proposées seront soumises à concertation publique dans le cadre de groupes de discussion.

Le renforcement de la recherche, de manière structurée et coordonnée, a pour objectif de développer les références scientifiques nécessaires en vue d'éclairer les décideurs et les acteurs concernés. Dans ce but, un « Groupe d'orientation et de suivi scientifique » (GOSS), rapportant au CPN, est constitué par les Alliances pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) et pour l'environnement (AllEnvi). Elles mobiliseront leurs membres en coordination avec l'agence nationale de la recherche (ANR), l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et les autres agences concernées (organismes de financement...). Ce groupe est chargé de préparer le bilan des actions de « recherche » menées dans le cadre du plan chlordécone 2008-2010, d'élaborer des propositions, pour la fin du 1er semestre 2011, sur tous les volets du second plan, et d'apporter, le cas échéant, un appui à l'évaluation des actions de recherche bénéficiant d'un soutien financier, hors procédure conventionnelle d'appel à projets. Le suivi des actions suivantes du second plan sera assuré par ce groupe, la responsabilité étant confiée à l'une ou l'autre des alliances : 1, 6, 7, 8, 9 et 10 s'agissant de la recherche sur la contamination des milieux ; 11, 12 et 13 pour la remédiation ; 14 et 15 pour la structuration et la hiérarchisation des actions de santé ; 20 et 21 pour la connaissance des effets sur la santé ; ainsi que l'action 37, relative à un colloque scientifique pour présenter les résultats.

Le GOSS aura également comme mission de veiller à la bonne articulation des actions de « recherche » du Plan Chlordécone avec celles du Plan Ecophyto 2018 et du Plan national santé environnement 2, notamment au travers de l'Institut thématique multiorganismes (ITMO) Santé publique de l'alliance Aviesan. L'ITMO Santé publique pilote de l'action 49 du PNSE¹, a mis en place un Comité de programmation de la recherche, constitué de scientifiques du domaine santé environnement pour le suivi de l'évolution des orientations stratégiques prioritaires de recherche et un Comité opérationnel rassemblant les acteurs opérationnels et les agences de financements de la recherche.

¹ Action 49 du PNSE2 : Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires.

Différents programmes de l'ANR, peuvent financer de telles recherches, notamment :

- le programme Contaminants et Environnements qui comprend plusieurs axes d'intérêt pour le présent plan d'action : métrologie, impacts sur les écosystèmes et sur santé humaine et animale, adaptabilité des organismes et des écosystèmes, évaluation des risques, modélisation et prédiction ;
- ou le programme Ecotech (Production durable et technologies de l'environnement), qui comprend un axe « Réagir : mieux traiter les environnements pollués ». Les équipes de recherche seront vivement invitées à répondre à ces appels à projets.

Le GOSS sera mobilisé pour examiner les appels à projets (ANR, autres agences, ministères, Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique) et identifier les opportunités dans lesquelles pourraient s'inscrire des thèmes de recherche en soutien au plan d'action chlordécone.

Le comité de pilotage a souhaité disposer d'une évaluation externe du plan d'action 2008-2010 ainsi que d'indicateurs de suivi pour le suivi des nouvelles actions. Les inspections générales des ministères (Inspection générale des affaires sociales, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) ainsi que le Haut Conseil de Santé Publique seront sollicités pour assurer cette évaluation.

1. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER DES TECHNIQUES DE REMEDIATION DE LA POLLUTION

La lutte contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants fait l'objet d'un plan national ([Plan Micropolluants 2010-2013](#)). Ce plan comporte plusieurs actions dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la surveillance et la connaissance de la contamination des différents compartiments des milieux aquatiques. Plusieurs des actions du plan chlordécone s'inscrivent dans le cadre de ce plan national micropolluants.

1.1 Mettre en place une surveillance pérenne de la contamination de l'environnement

La contamination par la chlordécone, en l'absence de solutions de dépollution des sols, persistera encore pendant des dizaines d'années. Sur la base des résultats acquis à travers les différentes études conduites lors du premier plan, il convient de mettre en place une surveillance pérenne de l'état de l'environnement afin d'appréhender l'étendue et l'évolution de cette contamination.

Action

- (1) *Elaborer un projet de dispositif de surveillance de la contamination par la chlordécone pour l'ensemble des milieux aquatiques et notamment le milieu marin en s'appuyant sur les réseaux de mesure existants, sur de nouvelles techniques d'analyses comme les échantillonneurs passifs en intégrant l'identification d'une ou plusieurs espèces sentinelles pour le suivi du biote.*

1.2 Disposer d'une carte opérationnelle des sols contaminés et milieux aquatiques

Les cartographies des sols contaminés seront mises à jour et affinées, en complétant progressivement celle des sols potentiellement contaminés par une cartographie des teneurs réelles en chlordécone dans les sols. Les données concernant le milieu aquatique, notamment le milieu marin et les cours d'eau, seront également intégrées dans un système d'information géographique. Ce système devra être construit en cohérence avec les systèmes d'informations existants comme le système national d'information sur l'eau (SIEau), géré par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou en construction comme l'Observatoire National de la Mer et du Littoral.

Le résultat attendu est la constitution d'un portail d'information regroupant les différentes bases de données pour le suivi et l'aide à la décision. Elles pourra être utilisée par les services administratifs, les organisations professionnelles et les organismes de recherche.

Action

- (2) *Elaborer un outil cartographique de connaissance de la contamination des sols et des milieux aquatiques en valorisant les analyses géoréférencées et en organisant la saisie des données dans un système d'information adapté à chaque milieu, réunis dans un même portail. (prolongement de l'action 1 du premier plan)*

1.3 Développer et accélérer les analyses

La mise en œuvre du plan chlordécone a entraîné une forte augmentation du nombre d'analyses de pesticides, notamment dans le cadre :

- des plans de surveillance et de contrôle basés essentiellement sur des prélèvements de sols et de produits alimentaires variés, issus de l'agriculture, de l'aquaculture ou de la pêche, ou servant d'aliment du bétail, ainsi que sur les animaux destinés à la consommation humaine ;
- du diagnostic de contamination des jardins familiaux, dans le cadre du programme « JAJA » ;
- des travaux de recherche sur les transferts de chlordécone du sol vers les plantes et animaux, ainsi que du milieu marin vers la faune et la flore marines.

Les besoins en analyses sont de l'ordre de 5000 analyses par an. Les laboratoires locaux ont commencé à se structurer pour offrir un service complet local et éviter l'envoi de la plupart des échantillons en métropole. Il reste cependant à réduire les délais de réponse des laboratoires locaux, à développer des méthodes d'analyses plus rapides, notamment pour une première estimation du degré de contamination des milieux, et à assurer sur l'ensemble des matrices la cohérence des résultats.

Actions

- (3) *Faire effectuer par le laboratoire du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, les analyses des prélèvements de végétaux réalisés par les autres services et les opérateurs privés. Mettre en place des partenariats accrus entre les laboratoires antillais.*
- (4) *Développer l'analyse des matrices animales dans les laboratoires antillais.*
- (5) *Assurer la fiabilité des analyses avec l'appui des laboratoires de référence et notamment d'AQUAREF, le laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques.*
- (6) *Développer et valider des techniques d'analyse rapide sur la matrice sol notamment, et en faire bénéficier l'ensemble des laboratoires locaux.*

1.4 Poursuivre la recherche sur la contamination des milieux (surveillance exploratoire)

L'étendue de la pollution par la chlordécone et ses conséquences sur la production agricole, l'élevage et les produits de l'aquaculture commencent à être bien cernées. Il n'en est pas de même sur la faune sauvage (y compris les produits de la pêche), et les écosystèmes aquatiques (eaux douces et marines). Seules deux espèces avicoles ont fait l'objet d'examen en Martinique, dont l'une est d'intérêt cynégétique. Il convient de compléter ces connaissances par une campagne de même type en Guadeloupe, et de renforcer l'information disponible sur la contamination des milieux aquatiques et notamment des communautés coralliennes.

De même, les connaissances sur la contamination des milieux marins et de la faune marine étant encore très parcellaires, il convient de les développer pour ce qui concerne le devenir de la molécule (processus de transfert dans le sédiment, les organismes et les réseaux trophiques) et ses effets et impacts sur les écosystèmes marins (individus, populations, etc.).

De manière générale les organismes de recherche développeront les recherches sur les conséquences de la contamination à l'échelle des écosystèmes.

Actions

- (7) *Renforcer la connaissance de l'état de la contamination par la chlordécone de la faune sauvage et celle des milieux aquatiques.*
- (8) *Encourager les projets de recherche sur l'impact de la chlordécone sur les écosystèmes, dont les communautés coralliennes.*
- (9) *Mise en œuvre d'un réseau concerté de 2 bassins versants d'appui à la connaissance, à l'expérimentation de dispositifs et à la démonstration.*

1.5 Recherche en vue d'une remédiation de la pollution

La remédiation regroupe la mise en œuvre de procédés accélérant la dépollution, mais aussi des méthodes ou pratiques permettant d'atténuer la contamination des eaux, des êtres vivants, et des écosystèmes. Selon une étude bibliographique du BRGM (action 6 du précédent plan d'actions), les procédés utilisant la bioremédiation couplée ou non avec la réduction chimique ont une efficacité potentielle envers la chlordécone, sont parmi les moins chers, et permettent de conserver les principales caractéristiques agropédologiques des sols.

L'atelier international tenu en mai 2010 a conclu (<http://www.observatoire-eau-martinique.fr/les-outils/base-documentaire/conclusions-de-l2019atelier-abremediation-a-la-pollution-par-la-chlordecone-aux-antillesbb> p.10) sur la nécessité de développer des recherches sur une quinzaine de sujets, sans établir de priorité. Parmi ces thèmes on peut citer l'engagement de travaux sur :

- l'éventuelle dégradation microbienne de la molécule, dans les milieux terrestres, objet de l'appel à projets DEMICHLORD de l'INRA dans le cadre du plan 2008-2010, mais aussi aquatiques.
- la capture de la chlordécone par les plantes : certains tissus pourraient jouer le rôle de filtre, ce qui ouvrirait la voie d'une phyto-immobilisation, voire phyto-extraction,
- la nature et l'éventuelle toxicité des molécules qui pourraient dériver de la chlordécone,
- les besoins d'amélioration des techniques analytiques, y compris pour les produits de transformation de la chlordécone
- les approches couplant des procédés physico-chimiques et microbiologiques.

Une meilleure connaissance des transferts sol-eau, y compris les eaux souterraines, a été recommandée pour en tirer des prévisions sur la dynamique de la pollution pour les zones à enjeux et les milieux aquatiques (transferts terrestres vers les eaux douces et transferts eaux douces vers eaux marines). Une connaissance plus fine des conséquences écotoxicologiques rétrospectives et perspectives de la pollution est nécessaire et notamment une évaluation des atteintes réalisées sur les jeunes stades de vie (larves ou juvéniles) d'espèces d'eau douce et marines.

Ce type d'études est indispensable pour pouvoir envisager l'application éventuelle des procédés les plus prometteurs sur les bassins versants ateliers. Certains procédés opérationnels n'étant pas immédiatement disponibles mais en cours de test pour le cas spécifique de la chlordécone dans les sols antillais, il convient en parallèle de proposer des techniques ou attitudes permettant de confiner la pollution ou d'éviter la contamination.

.Actions

(10) *Dans l'attente de solutions de remédiation, poursuivre les recherches et expérimentations favorisant le confinement de la pollution et proposer aux acteurs les pratiques adéquates en milieu agricole.*

(11) *Développer des recherches en faveur de la remédiation des pollutions extensives des sols, notamment via la biodégradation et la capture par les plantes, en prenant soin de caractériser les molécules dérivées éventuelles et leur toxicité.*

(12) *Procédés de décontamination des sols : amélioration des méthodes d'analyses couplant chromatographie gaz et spectrométrie de masse et liquide dans les sols, identification de produits de dégradation, et tests de faisabilité de deux procédés de décontamination.*

(13) *Développer des méthodes permettant de dépolluer ou de confiner des matériaux contaminés de volume restreint, en conditions contrôlées (charbons de traitement, boues, sédiments de retenues, biofilms ...)*

2. SURVEILLER L'ETAT DE SANTE DES POPULATIONS ET AMELIORER LA CONNAISSANCE DES EFFETS SUR LA SANTE

2.1 Les recommandations

Un comité scientifique international du volet santé a été installé lors du plan d'action 2008-2010, afin de proposer des recherches complémentaires et le renforcement de la veille sanitaire ainsi que la surveillance de l'impact sanitaire des pesticides. Ce comité recommande notamment de poursuivre et renforcer la recherche toxicologique et épidémiologique, ce qui suppose que les Antilles disposent aussi d'une infrastructure scientifique à la hauteur de ces enjeux, permettant que les travaux de recherche en santé environnementale puissent contribuer aussi bien à l'avancée des connaissances, qu'à la surveillance sanitaire (recommandation 12).

Certaines recommandations du comité scientifique font l'objet d'actions déjà engagées qu'il est nécessaire de poursuivre, d'autres ont conduit à la programmation d'actions nouvelles. Les recommandations 1 (développer la recherche toxicologique), 2 (poursuivre et renforcer la recherche épidémiologique) et 8 (envisager une approche spatialisée du risque) nécessitent une hiérarchisation pour décider d'une programmation compatible avec leur faisabilité et les moyens budgétaires disponibles.

Actions

- (14) *Structurer une équipe de recherche en santé-environnement, adossée aux centres et réseaux métropolitains.*
- (15) *Proposer une hiérarchisation et une programmation d'actions tenant compte des recommandations du comité scientifique : développer la recherche toxicologique et renforcer la recherche épidémiologique.*

2.2 Surveiller l'état de santé des populations

2.2.1 Registre de cancers et de malformations

Le comité scientifique international du volet santé insiste sur la pérennisation des registres de cancers et de malformations congénitales sur les deux îles, ainsi que le développement du centre de toxicovigilance mis en place à l'issue du premier plan. De plus, il mentionne que le suivi à long terme de l'état de santé de la population antillaise, tout particulièrement celui des enfants, revêt une importance particulière. La surveillance doit porter sur les problèmes de santé qui pourraient être liés à l'exposition au chlordécone, mais doit aussi inclure les recherches nécessaires à guider les actions de prévention, notamment vis-à-vis des risques métaboliques (obésité, diabète) et des comportements alimentaires.

Le contexte antillais concernant le cancer de la prostate est spécifique, et dénote une sur-incidence et une sur-mortalité par rapport aux autres régions françaises. Les résultats de l'étude « Karuprostate » suggèrent l'existence d'une relation causale entre l'exposition à la chlordécone et le risque de survenue du cancer de la prostate. La question se pose donc d'un éventuel dépistage du cancer de la prostate pour les populations à risque élevé.

Actions

- (16) *Renforcer la surveillance épidémiologique aux Antilles par la pérennisation et le développement des registres de cancers et de malformations congénitales, et poursuivre la mise en place du centre antillais de toxicovigilance.*
- (17) *Saisir la Haute Autorité de santé sur le dépistage du cancer de la prostate.*

2.2.2 Exposition de la population antillaise au chlordécone

Des enquêtes de consommation ESCAL, Enquête sur la Santé et les Comportements Alimentaires en Martinique, et CALBAS, Comportement Alimentaire dans le région de Basse-Terre, ayant été réalisées respectivement en 2003-2004 et 2005-2006, il serait envisageable d'actualiser les données, afin d'intégrer l'évolution des comportements alimentaires en particulier associée aux préconisations d'autoconsommation, et d'acquérir des connaissances complémentaires sur les espèces de poissons réellement consommées. Cette étude pourrait être couplée à la mise en œuvre d'une étude de biosurveillance humaine, comme l'a souligné le comité scientifique : les concentrations de chlordécone dans le sang constituant en effet un bon indicateur de l'exposition intégrée. Ses résultats permettront de cibler les populations les plus exposées et de vérifier l'évolution de l'exposition (réduction).

L'estimation du besoin de financement pour ces deux projets d'études est de 5,2 M€. Ces deux projets ne sont pas inclus à ce stade dans les actions du plan, ni dans son tableau de financement. Dans l'hypothèse où le coût des actions du plan serait moins élevé que prévu, ou si certaines actions ne pouvaient être conduites, les crédits libérés pourraient être réorientés vers la réalisation de ces études.

2.3 Améliorer la connaissance des effets sur la santé

L'étude Karuprostate en Guadeloupe a été publiée le 21 juin 2010. Cette étude se poursuit afin de tenir compte des autres agents de l'environnement, en particulier s'agissant d'autres pesticides et polluants persistants. Une étude similaire ou complémentaire est envisagée en Martinique. L'étude de cohorte mère-enfant « TIMOUN » qui s'attache notamment à l'analyse des effets endocriniens du chlordécone sera également poursuivie.

Actions

- (18) *Estimer l'impact des expositions au chlordécone et à d'autres polluants persistants, par la poursuite de l'étude Karuprostate de Guadeloupe et la réalisation de l'étude Madiprostate en Martinique.*
- (19) *Poursuivre le Programme TIMOUN avec un suivi de la cohorte à l'âge de 6 ans.*

2.4 Assurer le suivi médical et épidémiologique des travailleurs

Les travailleurs ayant exercé dans les bananeraies antérieurement à 1993, ainsi que ceux qui ont manipulé les spécialités à base de chlordécone à titre professionnel, ont pu être exposés à des niveaux non négligeables de chlordécone. Une étude de faisabilité est pratiquée en Martinique pour apprécier la possibilité de recenser, auprès de diverses sources, la population de travailleurs concernée, en vue de reconstituer une cohorte à des fins d'études épidémiologiques et non de suivi individuel. Il est prévu de faire la même étude de faisabilité en 2011 pour la Guadeloupe.

Parallèlement à cet objectif à visée scientifique, il convient de répondre aux inquiétudes des travailleurs retraités ou en activité qui ont été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides. Une réflexion pluridisciplinaire à l'échelon local, sur la prise en charge médicale individuelle des travailleurs en activité ou retraités sera menée, afin de définir les conditions d'une éventuelle mise en œuvre.

Actions

- (20) *Reconstituer une cohorte de travailleurs ayant été exposés à la chlordécone en Martinique et en Guadeloupe.*
- (21) *Mettre en place localement un groupe de réflexion sur la prise en charge médicale individuelle des travailleurs exposés à la chlordécone, et mettre en œuvre ses recommandations.*

3. POURSUIVRE LA REDUCTION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS, ASSURER LA QUALITE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE ET SOUTENIR LES AGRICULTEURS, PECHEURS ET AQUACULTEURS

3.1 Poursuivre la réduction de l'exposition de la population

3.1.1 Surveiller les denrées alimentaires

Afin de garantir la conformité aux normes des denrées mises sur le marché et consommées, le dispositif de surveillance renforcé qui a été mis en place depuis 2008 doit être pérennisé sur la base :

- des plans de contrôle afin de détecter les espèces végétales et les produits d'origine animale susceptibles de poser des difficultés au regard des limites maximales de résidus ;
- des plans de surveillance représentatifs sur les denrées mises sur le marché aux Antilles, avec un renforcement de l'effort d'échantillonnage des denrées.

Une attention particulière sera portée aux produits de la mer et d'eau douce pour la définition de plan d'échantillonnage marin et la connaissance de la contamination des groupes d'espèces de poissons et de crustacés.

Actions

- (22) *Assurer la surveillance des denrées alimentaires d'origine animale et végétale produites, consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe.*
- (23) *Mener une surveillance spécifique des produits de la mer.*

3.1.2 Encadrer l'autoconsommation

Dans son rapport de septembre 2007 relatif à l'actualisation de l'exposition alimentaire à la chlordécone de la population antillaise, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments soulignait que les limites maximales ne suffisent pas à protéger l'ensemble de la population : l'étude des personnes dont le niveau d'exposition chronique dépasse la limite tolérable d'exposition, montre qu'entre 95 % à 99 % de leur exposition est en réalité expliquée par les apports des produits autoconsommés (jardins familiaux, dons, approvisionnement par des circuits informels, ...). Le programme « Jardins familiaux » (JAFA) lancé en 2008 en Martinique et 2009 en Guadeloupe, avait pour objectif de diminuer l'exposition à la chlordécone des populations consommant des légumes racines provenant de jardins familiaux et susceptibles d'être contaminés par la chlordécone. Ce programme comportait 4 volets :

- enquête : identifier les populations exposées ;
- accompagnement : modifier les comportements alimentaires ou les pratiques culturelles sans provoquer de risques nutritionnels induits, (information et conseils en fonction des populations cibles, basés sur les résultats de recherche) ;
- soutien : fournir aux populations les plus précaires des ressources alimentaires et des solutions foncières ;
- recherche : pratiques culturelles et modes de préparation des aliments afin de réduire l'exposition.

La première phase du programme JAFA sera terminée en Martinique en 2010, en Guadeloupe en 2011. Après identification des foyers en situation de surexposition à la chlordécone, il est nécessaire de consolider les modifications de comportement, en assurant des visites périodiques de conseillers JAFA, et de répondre aux demandes de diagnostic des sols, dans la limite des crédits disponibles.

La ressource halieutique ainsi que les produits d'eau douce constituent une source d'exposition potentielle à la chlordécone dans certaines zones de Guadeloupe et de Martinique. L'information des autoconsommateurs de ces produits (pêcheurs amateurs ou de subsistance, familles de professionnels) exploitant les zones contaminées est requise pour leur éviter de dépasser les doses limites tolérables liés à la consommation de certaines espèces de poissons ou coquillages. Des modifications de pratiques alimentaires pourront s'avérer nécessaires, et, compte tenu des conséquences possibles, les préconisations devront être accompagnées de conseils nutritionnels adaptés.

Actions

- (24) *Dans le cadre du programme « Jardins familiaux » (JAFA), poursuivre l'accompagnement des personnes exposées au risque et répondre aux demandes individuelles de diagnostic.*
- (25) *Identifier les personnes concernées par l'autoconsommation des produits de la mer, les informer sur les risques et émettre des recommandations de consommation des produits issus des zones contaminées.*

3.2 Assurer la qualité de la production locale

La pollution des sols des départements antillais par la chlordécone provoque chez le consommateur une perte de confiance dans la qualité des produits agricoles locaux. Les premiers produits concernés furent les légumes racines qui ont fait l'objet de mesures réglementaires dès 2003. Ces mesures ont montré leur efficacité. Cependant l'extension de la surveillance au domaine des productions animales et la modification des Limites Maximales de Résidus (LMR), ont élargi le champ du risque de non conformité. La baisse des LMR a ainsi réduit les possibilités d'exploitation des terres contaminées, et certains agriculteurs sont dans des situations difficiles lorsque le diagnostic a conduit à choisir l'abandon de l'agriculture, pouvant conduire à un transfert ou une reconversion de l'exploitation.

Dans le cadre des règles européennes du « paquet hygiène », les référentiels techniques sont en cours de construction, en s'appuyant sur les travaux de recherche agronomique qui ont plus avancé sur le domaine des productions végétales que des productions animales.

S'agissant de la production halieutique et de l'aquaculture en eau douce, les professionnels concernés sont très dépendants de la qualité du milieu qu'ils exploitent. En raison de contamination, les produits de plusieurs exploitations aquacoles en eau douce sont interdits à la commercialisation. La pêche en eau douce, ainsi que la consommation des poissons et crustacés d'eau douce ont de même été interdites dans l'ensemble des rivières affectées par cette pollution. Des mesures de restriction de pêche maritimes ont été prises sur certaines parties du littoral en Guadeloupe et en Martinique.

Cette situation se traduit par des difficultés financières pour les professionnels de l'agriculture et de la pêche impactés et des abandons de surface agricoles, avec le risque d'accentuer la réduction des surfaces consacrées à l'agriculture. On constate aussi la montée en puissance d'importations de produits concurrents, d'autre origine, qui peuvent ne pas offrir les garanties sanitaires équivalentes à celles des productions locales. Le présent volet du plan d'action doit aboutir par le soutien des professionnels à la relance des productions locales, malgré le handicap lié à la présence de chlordécone, à la réconciliation des Antillais avec leur agriculture, et à rétablir la confiance dans les produits alimentaires locaux consommés, en particulier les produits de la pêche, grâce à une bonne traçabilité des produits et à l'affirmation de leur qualité.

3.2.1 Soutenir les productions agricoles

La structuration des filières de production est un préalable à une bonne diffusion de guides de bonnes pratiques, à l'appui technique aux producteurs, à la promotion de la traçabilité et au maintien des débouchés de la production. Des guides de bonnes pratiques relatifs à la maîtrise du risque chlordécone seront élaborés.

Le soutien économique à court terme et à moyen terme aux producteurs obligés d'envisager une reconversion doit s'appuyer sur des règles et modalités de financement compatibles avec la situation des producteurs. Ceux-ci disposeront d'un guichet unique pour les orienter et les assister dans leurs demandes de financement. Un dispositif de préfinancement sera institué pour permettre le lancement des projets.

Actions

- (26) *Poursuivre l'élaboration de guides de bonnes pratiques permettant de maîtriser le risque chlordécone dans le domaine de l'agriculture et les adapter à la question de l'élevage.*
- (27) *Proposer à chaque agriculteur concerné une aide à la décision (assolement pertinent, orientation vers des cultures non sensibles, nouvelles modalités d'élevage, ...) basée sur un diagnostic technico-économique personnalisé, comprenant un diagnostic à la parcelle avec analyse de sol.*
- (28) *Soutenir les producteurs agricoles en favorisant la structuration des filières de production, en établissant des règles et modalités de financement permettant une reconversion.*

3.2.2 Soutenir les productions de l'aquaculture et de la pêche

Les aquaculteurs en eau douce, au même titre que les agriculteurs, bénéficieront d'un appui technique et d'aides économiques afin de permettre leur reconversion ou l'adaptation de leurs pratiques pour mettre sur le marché des produits respectant les Limites Maximales de Résidus (LMR) en chlordécone.

Les pêcheurs, après étude socio-économique des conséquences des restrictions de pêche promulguées sur leur activité, seront accompagnés vers des pratiques et des zones de pêche compatibles avec le maintien d'un revenu suffisant.

Actions

- (29) *Etudier l'impact socio-économique à long terme des mesures d'interdiction sur les filières halieutiques et accompagner la reconversion des marins-pêcheurs et des aquaculteurs les plus impactés vers de nouvelles pratiques.*

3.3 Développer la traçabilité des produits et la communication avec les consommateurs

Cette action commencée en 2009 vise à rétablir la confiance des consommateurs antillais vis-à-vis des produits locaux en valorisant le dispositif de prévention et de contrôle très rigoureux mis en place par les pouvoirs publics ainsi que les démarches professionnelles. Ceci doit permettre d'assurer une meilleure information des consommateurs sur la qualité des produits, et de meilleurs débouchés.

Il s'agit de développer les partenariats avec les opérateurs privés, de démontrer l'implication des professionnels et des services de l'État pour que ne soient mis sur le marché que des produits sains, assurant la protection de la santé des consommateurs (mise en place de repères identifiant les produits issus de circuits organisés et garantissant la traçabilité des produits, affichage de l'origine...). La production sous signe de qualité, garantie par un cahier des charges (conformité et qualité des produits garanties) sera encouragée, afin de restaurer une image valorisante des produits. Plus concrètement, il s'agit d'améliorer l'affichage des informations relatives aux mesures de prévention et l'origine des produits sur les lieux de vente.

Cette action s'inscrit dans l'axe II du programme national pour l'alimentation (PNA) sur l'amélioration de l'offre alimentaire.

Action

- (30) *Encourager les initiatives professionnelles pour la traçabilité des produits et l'information du consommateur.*

4. GERER LES MILIEUX CONTAMINES ET ASSURER UNE BONNE INFORMATION DE LA POPULATION

4.1 Gérer les milieux contaminés

Depuis 2003, avant mise en culture de toute production végétale sensible à la présence de résidus de chlordécone, les exploitants agricoles font réaliser par la chambre d'agriculture l'analyse de sol des parcelles concernées. Ce dispositif a permis à la fois une gestion satisfaisante des productions à risque puisque les exploitants ont déplacé les cultures vers des parcelles saines, et l'acquisition par l'administration et les Chambres d'agriculture d'une grande quantité d'informations sur l'état de contamination des parcelles. Depuis 2005, tous les prélèvements de sols ou de végétaux réalisés par les services de l'Etat ou par les organisations professionnelles, quel que soit leur objectif (contrôle, surveillance, recherche, programme de santé, notamment programme Jafa), doivent être géoréférencés, de manière à permettre leur incorporation dans un Système d'information géographique (SIG) en cours de construction.

Compte tenu des risques liés à l'exploitation de terres contaminées par le chlordécone, in situ ou après transport de celles-ci, l'information de tout acquéreur ou locataire de terres susceptibles d'être contaminées doit pouvoir être assurée. Il est également nécessaire d'éviter de déplacer la pollution vers des lieux qui en sont indemnes, par transport de terre, et d'évaluer les risques liés à l'irrigation à partir d'eaux contaminées.

Actions

- (31) *Informar la population sur l'obligation introduite par la loi portant engagement national pour l'environnement d'informer par écrit l'acquéreur ou le locataire lorsque les informations rendues publiques font état d'un risque de pollution des sols par la chlordécone (Art.L. 125-7 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).*
- (32) *Evaluer l'opportunité de mettre en place un plan d'intérêt général (PIG) ou des servitudes sur certaines zones très contaminées par le chlordécone.*

4.2 Consolider une communication de proximité

La communication en direction de la population doit continuer de viser plusieurs objectifs :

- répondre aux interrogations des populations concernées par les risques d'exposition à la chlordécone,
- faire connaître en association avec les différentes catégories d'acteurs les avancées scientifiques relatives à la chlordécone, les modes de gestion dans les domaines des produits agricoles, d'aquaculture et de la mer,
- valoriser les productions locales contrôlées et in fine apprendre à vivre avec la chlordécone.

L'Anses assurera la mise à disposition des données scientifiques sur le site de l'Observatoire des résidus des pesticides (ORP, créé par l'action n° 36 du premier Plan National Santé Environnement 2004-2008).

Les préfets de Guadeloupe et de Martinique, s'appuyant sur un comité régional de pilotage de la communication, élargi à l'ensemble des partenaires locaux du plan chlordécone, diffuseront par tous moyens appropriés les informations utiles à l'appréhension de l'état d'avancement des actions mises en œuvre localement pour assurer la sécurité de l'alimentation, ainsi que les conseils pratiques à l'usage des populations.

Par ailleurs, le contexte de contamination durable de l'environnement antillais nécessite d'ouvrir une réflexion sur les conditions et moyens de la préservation des conditions de vie de la population. Il existe aujourd'hui différents retours d'expériences de démarches de réhabilitation dans des territoires affectés par une contamination à long terme susceptible d'avoir un impact sur les populations. Leur analyse pourrait permettre de dégager des enseignements et des propositions d'actions dans le cadre de ce plan.

Actions

- (33) *Mettre en place localement une communication large envers les populations. Informer le public et les médias locaux des étapes de mise en œuvre du plan et des nouvelles mesures prises.*
- (34) *Mettre à disposition sur Internet les connaissances scientifiques relatives à la chlordécone ainsi qu'aux résidus de pesticides présents dans l'environnement antillais.*
- (35) *Organiser un colloque scientifique aux Antilles en fin de plan pour présenter l'ensemble des résultats scientifiques acquis au cours des plans d'action 1 et 2.*
- (36) *Facilitation de l'élaboration d'une stratégie territoriale de développement durable de la qualité de vie dans le contexte de la pollution à la chlordécone en Martinique et en Guadeloupe*

Plan d'action contre la pollution par la chlordécone en Guadeloupe et en Martinique 2011-2013

VOLET PECHE ET MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 concernant la modernisation de l'agriculture et de la pêche, l'article 84 demande d'étudier la mise en place d'un plan de lutte contre la pollution marine engendrée par le chlordécone.

Le volet marin est intégré dans deux axes (I et III) du plan d'action chlordécone 2011-2013

Le premier axe vise à approfondir la connaissance de l'état de l'environnement.

Dans cet objectif, la mise en place d'un dispositif de surveillance et l'amélioration des techniques d'analyses permettront de suivre l'évolution de la contamination du milieu marin.

La recherche sera poursuivie afin de renforcer les informations disponibles sur le devenir de la molécule dans le milieu marin, dans les chaînes trophiques et déterminer ses effets sur les écosystèmes marins.

Le troisième axe du plan d'action chlordécone a pour but de réduire l'exposition de la population à la pollution et d'assurer des productions alimentaires saines. Par conséquent, une surveillance spécifique des produits de la mer sera menée et les initiatives de traçabilité seront encouragées.

De plus, les professionnels de l'aquaculture et de la pêche bénéficieront d'un appui technique et financier afin de permettre leur reconversion ou l'adaptation de leurs pratiques pour mettre sur le marché des produits sains. Dans tous les cas, les conséquences socio-économiques de la pollution et des restrictions mises en œuvre feront l'objet d'une attention particulière.

Les populations seront aussi informées sur les risques liés à l'autoconsommation des produits de la mer.

Par ailleurs, en termes de santé, il est prévu de réaliser une étude de consommation alimentaire aux Antilles centrée sur l'acquisition de données sur les produits de la mer. La réalisation de cette étude reste néanmoins conditionnée par son financement.

Cette annexe a pour objectif de regrouper l'ensemble des actions spécifiquement liées à la pêche et aux produits de la pêche afin d'apporter une vision globale des actions relatives à ce secteur.

1. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPER DES TECHNIQUES DE REMEDIATION DE LA POLLUTION

La lutte contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants fait l'objet d'un plan national (Plan Micropolluants 2010-2013). Ce plan comporte plusieurs actions dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la surveillance et la connaissance de la contamination des différents compartiments des milieux aquatiques. Plusieurs des actions du plan chlordécone s'inscrivent dans le cadre de ce plan national micropolluants.

1.1 Mettre en place une surveillance pérenne de la contamination de l'environnement

Action

- (1) *Elaborer un projet de dispositif de surveillance de la contamination par la chlordécone pour l'ensemble des milieux aquatiques et notamment le milieu marin en s'appuyant sur les réseaux de mesure existants, sur de nouvelles techniques d'analyses comme les échantillonneurs passifs en intégrant l'identification d'une ou plusieurs espèces sentinelles pour le suivi du biote.*

1.2 Disposer d'une carte opérationnelle des sols contaminés et milieux aquatiques

Action

- (2) *Elaborer un outil cartographique de connaissance de la contamination des sols et des milieux aquatiques en valorisant les analyses géoréférencées et en organisant la saisie des données dans un système d'information adapté à chaque milieu, réunis dans un même portail. (prolongement de l'action 1 du premier plan)*

1.3 Développer et accélérer les analyses

Actions

- (5) *Assurer la fiabilité des analyses avec l'appui des laboratoires de référence et notamment d'AQUAREF, le laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques.*

1.4 Poursuivre la recherche sur la contamination des milieux (surveillance exploratoire)

Actions

- (7) *Renforcer la connaissance de l'état de la contamination par la chlordécone de la faune sauvage et celle des milieux aquatiques.*
- (8) *Encourager les projets de recherche sur l'impact de la chlordécone sur les écosystèmes, dont les communautés coralliennes.*
- (9) *Mise en œuvre d'un réseau concerté de 2 bassins versants d'appui à la connaissance, à l'expérimentation de dispositifs et à la démonstration.*

3. POURSUIVRE LA REDUCTION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS, ASSURER LA QUALITE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE LOCALE ET SOUTENIR LES AGRICULTEURS, PECHEURS ET AQUACULTEURS

3.1 Poursuivre la réduction de l'exposition de la population

3.1.1 Surveiller les denrées alimentaires

Actions

(23) *Mener une surveillance spécifique des produits de la mer.*

3.1.2 Encadrer l'autoconsommation

Actions

(25) *Identifier les personnes concernées par l'autoconsommation des produits de la mer, les informer sur les risques et émettre des recommandations de consommation des produits issus des zones contaminées.*

3.2 Assurer la qualité de la production locale

3.2.2 Soutenir les productions de l'aquaculture et de la pêche

Actions

(29) *Etudier l'impact socio-économique à long terme des mesures d'interdiction sur les filières halieutiques et accompagner la reconversion des marins-pêcheurs et des aquaculteurs les plus impactés vers de nouvelles pratiques.*